



**NOTE de PRÉSENTATION BREVE et SYNTHÉTIQUE
des COMPTES ADMINISTRATIFS 2019**

CONSEIL MUNICIPAL du 24 février 2020

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs 2019 du budget principal de la commune et de ses budgets annexes.

En 2019, la commune de Saint Martin du Mont dispose de 4 budgets :

- le Budget Principal
- le Budget Annexe – Local commercial Salon de Coiffure
- le Budget Annexe – Local commercial Epicerie
- le Budget Annexe – Local commercial Café Restaurant

Accusé de réception en préfecture
001-210103743-20200224-DEL240220-15-
DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL de la COMMUNE

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2019.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

- d'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes),
- de l'autre, la section d'investissement, qui a vocation à préparer l'avenir et apporte en général une « plus-value » au patrimoine communal.

I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES (T.T.C.)	MONTANT RÉALISÉ 2018	MONTANT RÉALISÉ 2019
011 - Charge à caractère général	285 718,74 €	296 988,49 €
012 - Charges de personnel	369 029,49 €	357 692,56 €
014 - Atténuation de produits	- €	- €
65 - Autres charges de gestion courante	159 233,44 €	145 932,97 €
Dépenses de gestion des services	813 981,67 €	800 614,02 €
66 - Charges financières	42 141,53 €	41 359,82 €
67 - Charges exceptionnelles	1 450,30 €	1 086,00 €
022 - Dépenses imprévues	- €	- €
Total des dépenses réelles	857 573,50 €	843 059,84 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	7 904,49 €	43 903,71 €
TOTAL DES DEPENSES	865 477,99 €	886 963,55 €
RECETTES (T.T.C.)		
013 - Atténuations de charges	14 475,41 €	373,01 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	74 448,95 €	92 807,83 €
73 - Impôts et taxes	715 985,30 €	691 348,67 €
74 - Dotations, subventions et participations	230 962,00 €	274 157,63 €
75 - Autres produits de gestion courante	56 741,96 €	63 383,30 €
Recettes de gestion des services	1 092 613,62 €	1 122 070,44 €
77 - Produits exceptionnels	8 326,00 €	21 662,42 €
Total des recettes réelles	1 100 939,62 €	1 143 732,86 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	1 618,38 €	22 958,71 €
TOTAL des RECETTES	1 102 558,00 €	1 166 691,57 €

Excédent de fonctionnement reporté 2018 : 5 865.76 €

A/ Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 42,43 % des dépenses de fonctionnement de la commune, 5 agents à temps plein et 6 agents à temps non complet.

Les dépenses de fonctionnement passent 865 477.99 € à 886 963.55 € soit une augmentation de + 2.48 %.

Cette hausse des dépenses s'explique en partie par :

- une augmentation des charges à caractère général
 - o augmentation de prix du combustible,
 - o intégration des dépenses d'entretien de voirie (Point à Temps) en fonctionnement,
 - o intervention d'entretien sur le matériel roulant
- les dépenses d'ordre de transfert entre sections concernent les amortissements (5 945.00 €) et les écritures comptables suite à la cession du Camion Renault Master des Sapeurs-Pompiers à la commune de Ceyzériat, que l'on retrouve en fonctionnement et investissement, cession pour u

montant de 15 000 €, (37 958.71)

Accusé de réception en préfecture
001-210103743-20200224-DEL240220-15-
DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

B/Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine,...), aux impôts locaux (recette la plus importante : 599 000.00 € contre 550 024.00 € en 2018), aux dotations versées par l'Etat, à l'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse 91 473.00 €, aux produits de gestion courante (locations appartements, salles, recouvrement chauffage collectif...), au reversement de l'excédent du Budget Annexe Local commercial Salon de Coiffure (4 500.00 €). Les recettes de fonctionnement passent de 1 102 558 € à 1 166 691.75€ soit une augmentation de 5.816 %.

La variation des recettes de fonctionnement relève essentiellement :

- de la constante diminution des aides de l'État : DGF
- de l'augmentation des recettes de produits des services (cantine),
- de la bonne tenue des droits de mutation.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution :

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les dotations versées par l'Etat

⇒ DGF (Dotation Générale de Fonctionnement) : 148 044 € baisses de 3 700 € par rapport à l'an passé

ANNEE	MONTANTS PERCUS	BAISSE de	%
2013	208 462,00 €		
2014	202 701,00 €	- 5 761 €	- 2.77 %
2015	182 239,00 €	- 20 462 €	- 10.10 %
2016	160 480,00 €	- 21 759 €	- 11.94 %
2017	150 678,00 €	- 9 802 €	- 6.11 %
2018	151 744,00 €	+ 1 066 €	+ 0.70 %
2019	148 044,00 €	- 3 700 €	- 2.44 %
2013/2019		- 60 418 €	- 28.99 %

⇒ DSR (Dotation de Solidarité Rurale) : 38 384 € soit une hausse de 452 € par rapport à l'an passé

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation de solidarité	29 298,00 €	30 203,00 €	32 651,00 €	34 251,00 €	37 603,00 €	37 932,00 €	38 384,00 €

- La fiscalité

Les taux des impôts locaux

Le produit fiscal perçu pour l'année 2019 s'élève à 599 000.00 €

les taux étant les suivants :

Taxe d'Habitation : 12.70 %

Taxe sur le Foncier Bâti : 12.96 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 48.00 %

	Produit perçu en 2016	Produit perçu en 2017	Produit perçu 2018	Produit perçu 2019
TOTAL PRODUIT FISCAL	494 889 €	520 429 €	546 686 €	599 000 €

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

	2016 (réalisé)	2017 (réalisé)	2018 (réalisé)	2019 (réalisé)
Restaurant scolaire	64 178,00 €	73 150,02 €	72 6013,00 €	85 943,93 €

On constate une augmentation des recettes du restaurant scolaire dû à l'augmentation du nombre de repas servis, entraînant également une augmentation des dépenses alimentaires.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt.

Publication en préfecture
001-210103743-20200224-DEL240220-15-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

Les produits réels de fonctionnement sont en hausse de 41 897 € entre 2018 et 2019 (+3,9%) alors que les charges réelles sont en baisse de 411 €, démontrant une maîtrise de l'évolution de ces dernières.

Cette évolution de charges et des produits réels se traduit par une progression de 42 308 € en 2019 de la capacité d'autofinancement brute (avant remboursement de la dette) de la commune.

Après remboursement de la dette, la capacité d'autofinancement nette s'établit à 170 469 €, soit 92 euros par habitant, valeur comparable aux moyennes départementale, régionale et nationale des communes relevant de la même strate démographique (de 500 à 1 999 habitants).

II. La section d'investissement

Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent :
 - o les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement),
 - o les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...).

Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2019 et réalisées au cours de l'année sont les suivants :

- Programme de voirie
- Construction bâtiment d'activités scolaires et périscolaires : fin des travaux
- Travaux de sécurité et de mise en accessibilité : fin des travaux, mise en accessibilité des sanitaires de la salle des associations
- Travaux d'aménagement du chemin forestier du Bois de la Chat
- Travaux d'aménagement du chemin forestier des Feuilles Rouges
- Rénovation et restructuration de la salle multi-activités : travaux et équipement de la cuisine et du bar, changement des tables et chaises
- Diagnostic et réparation des statues classées de l'Eglise
- Citerne incendie souple : terrassement pour mise en place d'une citerne d'incendie souple en vue de la défense incendie de la ferme du Village. Installation vers la Croix des Fosses à Confranchette le Haut. Restera l'achat du terrain après bornage.
- Travaux de changement des portes de la bibliothèque et de l'appartement de l'ancienne poste
- Travaux d'extension du réseau électrique pour construction maison neuve.

✓ Equipements divers

- Extincteurs : remplacement et mise en place de nouveaux (bâtiment activités scolaires et périscolaires)
- Achat de 7 défibrillateurs pour salles communales et salles associatives : mairie, salle des fêtes, salle du Farget, écoles, salle de la Fruitière à Salles, salle de l'Amicale de Gravelles, salle de la Boule des Tilleuls à Soblay
- Armoires → pour rangement matériel de couchage du gîte
 - pour rangement du matériel à côté de la cantine
 - vitrée à portes coulissantes pour drapeaux

Accusé de réception en préfecture
001-210103743-20200224-DEL240220-15-
DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

✓ **Frais d'études**

- Schéma de gestion des eaux pluviales : la compétence gestion eaux pluviales a été prise par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse à compter du 1^{er} janvier 2019.
- Révision du Plan Local d'Urbanisme

Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES (T.T.C.)	CRÉDITS OUVERTS BP + DM + RAR 2018	MANDATS ÉMIS	RESTES à RÉALISER
001 - Solde d'exécution négatif reporté de 2018	66 141,32 €		
10 - Dotations, fonds divers	8 775,00 €	8 774,33 €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	121 000,00 €	115 984,33 €	- €
20 - Immobilisations incorporelles (études...)	67 003,00 €	21 982,05 €	19 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	87 179,00 €	46 777,61 €	11 800,00 €
27 - Autres immobilisation financières : EPF			
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	420,00 €	22 958,71 €	- €
041 - Opération patrimoniales	14 397,00 €	- €	- €
OPERATIONS			
205 - Poteaux incendie	20 000,00 €	- €	20 000,00 €
258 - Programme de voirie	122 000,00 €	101 986,93 €	20 013,00 €
291 - Sécurisation arborisation place Salle des Fêtes	5,00 €	4,62 €	- €
305 - Sécurité et accessibilité	7 900,00 €	7 088,94 €	800,00 €
311 - Bâtiment activités scolaires et périscolaires	170 579,00 €	148 305,93 €	10 000,00 €
312 - Aménagement carrefour route de Gravelles	2 000,00 €	- €	- €
315 - Aménagement chemin forestier : bois de la Cha	11 700,00 €	11 400,00 €	- €
316 - Aménagement chemin forestier : les Feuilles Rouges	2 001,00 €	- €	- €
319 - Rénovation restructuration salle des fêtes	1 202 400,00 €	986 680,61 €	213 844,00 €
322 - Restauration statues classées Eglise	15 000,00 €	6 336,00 €	- €
323 - Aménagement : réorganisation du cimetière	27 500,00 €	- €	27 500,00 €
326 - Appartement école primaire : isolation rénovation	480,00 €	- €	- €
329 - Remembrement forestier	10 000,00 €	- €	- €
330 - Citerne incendie souple	31 800,00 €	31 455,30 €	344,00 €
331 - Bibliothèque : changement de porte	4 705,00 €	4 704,70 €	- €
Opération pour compte de tiers : Aménagement forestier chemin des Feuilles Rouges article 458201	60 734,00 €	60 634,22 €	- €
020 - Dépenses imprévues (investissement)	7 230,68 €		
TOTAL des DÉPENSES	2 060 950,00 €	1 575 074,28 €	323 301,00 €

Accusé de réception en préfecture
001-210103743-20200224-DEL240220-15-
DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

RECETTES (T.T.C.)	CRÉDITS OUVERTS BP + DM + RAR 2018	MANDATS ÉMIS	RESTES à RÉALISER
001 - Excédent d'investissement reporté			
10 - Dotations, fonds divers et réserves		- €	- €
10222 - FCTVA			- €
10223 - TLE	146 000,00 €	139 263,00 €	
10226 - Taxe d'aménagement	18 354,00 €	- €	- €
10668- Excédent de fonctionnement capitalisé	45 000,00 €	56 425,77 €	
13 - Subventions d'investissement	280 000,00 €	280 000,00 €	
1316 - Autres établissements publics locaux (pour schéma de gestion des eaux pluviales)	17 000,00 €	- €	- €
1321 - Etat et établissements nationaux : 15 000 € réserve parlementaire pour bâtiment scolaire et péri scolaire			
Réserve parlementaire pour bâtiment scolaire et péri scolaire	- €	15 000,00 €	- €
restauration statues classées église	2 809,00 €	- €	2 809,00 €
Extension restructuration salle multi activités	196 556,00 €		137 589,00 €
1322 - Région	152 871,00 €	- €	94 000,00 €
1323 - Département			
restauration statues classées église	4 890,00 €	- €	4 890,00 €
Extension restructuration salle multi activités	141 201,00 €	79 615,00 €	61 586,00 €
Schéma des gestion des eaux pluviales	- €	13 926,00 €	
bâtiment scolaire et péri scolaire	39 000,00 €	39 000,00 €	
13258 - Autres Groupement (participation Syndicat des Eaux pour Réserve incendie)	7 500,00 €	- €	7 500,00 €
1327 - Budget communautaire et fonds structurel (Aménagement chemin de desserte Bois de la Chat)	7 217,00 €	7 488,00 €	
1341 - Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR pour bâtiment scolaire et péri scolaire)		43 871,00 €	
1347 - Dotation de soutien à l'investissement local (FSIL pour salle multi activités)		58 966,80 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	700 000,00 €	700 000,00 €	
165 - Dépôts et cautionnement reçus	2 000,00 €	729,43 €	
20 - Immobilisations incorporelles (études...) annulation mandats exercices antérieurs sur opération compte de tiers chemin des Feuilles Rouges	398,00 €	398,30 €	
21 - Immobilisations corporelles : annulation mandats exercices réimputé sur opération pour compte de tiers chemin des Feuilles Rouges	49 432,00 €	49 431,60 €	
21 - Réseau électrification : solde SIEA horloges astronomiques		4 038,08 €	
23 - Immobilisation en cours : annulations mandats exercice antérieur mauvaise imputation article 2313 sur salle multi activités	34 813,00 €	34 812,20 €	
26 - Participations et créances rattachées à des participations : Eclairage public pour Bourg Habitat	14 021,00 €		14 021,00 €
458201 - Opération pour compte de tiers chemin forestier des Feuilles Rouges	46 337,00 €		46 337,00 €
024 - Produit des cessions	19 500,00 €	- €	- €
Total des recettes réelles	1 924 899,00 €	1 522 965,18 €	368 732,00 €
041 - Opération patrimoniales	14 397,00 €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 054,00 €	43 903,71 €	- €
021 - Virement de la section de fonctionnement	115 600,00 €	- €	- €
Total des recettes d'Ordre	136 051,00 €	43 903,71 €	- €
TOTAL des RECETTES	2 060 950,00 €	1 566 868,89 €	368 732,00 €

Solde d'exécution négatif reporté 2018 : 66 141.32 €

Les dépenses d'investissement 2019 représentent 1 575 074.28 €.

Les recettes d'investissement 2019 représentent 1 566 868.89 €, réparties de la façon suivante

- FCTVA (132 263.00 €)
- Taxe d'Aménagement (56 425.77 €)
- subventions d'investissement (voir tableau)
- caution (729.43 €)
- reversement par Syndicat d'électricité (4 038.08 €) suite à l'établissement de la balance définitive du financement correspondant aux travaux astronomiques en vue de l'extinction de l'éclairage public.

Accusé de réception en préfecture
001-210103743-20200224-DEL240220-15-
Date de l'émission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

auxquels s'ajoutent

- 280 000.00 € d'affectation de résultat 2018 de la section de fonctionnement,
- 5 945.00 € d'amortissement,
- 37 958.71 € d'opérations patrimoniales suite à cession du Camion Renault Master des Sapeurs-Pompiers à la commune de Ceyzériat,
- 700 000 € d'emprunt pour les travaux d'extension et restructuration de la salle multi-activités.

Les crédits inscrits au budget 2019 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2019 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ». Ainsi, 323 301.00 € de travaux et acquisitions sont reportés de 2019 sur 2020.

Ces crédits permettront la continuité des travaux engagés, sans attendre le vote du budget : la fin des travaux d'extension et restructuration de la salle multi-activités, le règlement des poteaux incendie installés à Gravelles, Confranchette le Bas et le Haut et Soblay, dans le cadre des travaux de changement des conduites d'eau potable (Ø 100) réalisés par le Syndicat des Eaux Ain Veyle Revermont, le bornage et l'acquisition du terrain pour la réserve incendie, la fin de l'étude du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Au même titre qu'en dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2019 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 368 732.00 € et correspondent aux subventions restant à recevoir.

Le résultat de clôture 2019 de ce budget s'établit comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT	
dépenses	886 963,55 €
recettes	1 166 691,57 €
Résultat 2019 : excédent	279 728,02 €
Report excédent 2018	5 865,76 €
Soit excédent de fonctionnement 2019	285 593,78 €

SECTION d'INVESTISSEMENT	
dépenses	1 575 074,28 €
recettes	1 566 868,89 €
Résultat 2019 : déficit	- 8 205,39 €
Report déficit 2018	- 66 141,32 €
Soit déficit d'investissement 2019	- 74 346,71 €

Résultat de clôture de l'exercice 2019	211 247,07 €
Excédent	

crédits de reports d'investissement

- ⇒ en dépenses 323 301.00 €
- ⇒ en recettes 368 732.00 €

Accusé de réception en préfecture
001-210103743-20200224-DEL240220-15-
DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

III. Etat de la dette

En 2019, la commune a eu recours à l'emprunt pour le financement des travaux d'extension et restructuration de la salle multi-activités. La première échéance de ce prêt s'effectuera au 15 janvier 2020.

De ce fait l'endettement de la commune se compose de 8 emprunts dont un qui s'est terminé le 1^{er} février 2019.

Le remboursement du capital des emprunts de la commune représente 115 203.83 € en 2019 contre 100 772.40 € en 2018.

L'encours de la dette total est de 2 397 292.71 € au 31 décembre 2019, soit 1 308.56 € par habitant, comprenant les 700 000 € d'emprunt contractés le 20 mars 2019, avec une première échéance en capital de 40 530.26 € à régler au 30 janvier 2020.

A noter une rectification apportée sur le tableau d'amortissement du prêt « construction – école maternelle » réaménagé en 2009, suite à une nouvelle « multi période » dont l'échéance se termine au 15 janvier 2020.

Compte tenu des travaux réalisés au cours de ces dernières années, nécessitant le recours à l'emprunt, l'encours de la dette bancaire est en progression entre 2017 et 2019.

Les travaux d'extension et restructuration de la salle multi-activités (salle des fêtes), étaient nécessaires compte tenu de la non-conformité du chauffage au fuel et des normes de sécurité obsolètes.

Le ratio de capacité de désendettement (encours total de la dette sur l'épargne brute) mesure la capacité d'une collectivité à s'acquitter des charges de sa dette, se situe pour la commune à 8.59 années en 2019 contre 5.98 années en 2018.

Capacité de désendettement = $\frac{\text{encours total de la dette}}{\text{épargne brute}}$
 $\frac{2\,397\,292.71\ \text{€}}{279\,010.60\ \text{€}}$ soit 8.59 années

IV. Les ratios de la commune*

Données synthétiques sur la situation financière de la commune (art. L2313-1 du CGCT)	Valeurs 2019/ habitants
Dépenses réelles de fonctionnement / population	460.19 €
Produit des impositions directes / population	326.97 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	624.31 €
Dépenses d'équipement brut / population	779.12 €
Encours de dette / population	922.37 €
Dotations Globales de Fonctionnement / population	101.76 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	42.43 %
Dépenses de fonct + rembst dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	83.85 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	124.80 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	147.74 %

*Données calculées à partir de la population INSEE 2019 de Saint Martin du Mont soit 1 832 habitants

Accusé de réception en préfecture
001-210103743-20200224-DEL240220-15-
DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

V. Les EFFECTIFS de la COLLECTIVITE et CHARGES de PERSONNEL :

La commune emploie 11 agents permanents dont 5 emplois à temps complet et deux agents ayant deux emplois (animation et technique) :

Grades ou emplois	Catégories	Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet
Filière administrative : Attaché territorial	A	1	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	
Filière technique Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		1	1
Adjoint technique		1	4
Filière sociale Agent spécial. ppal 2 ^{ème} classe écoles maternelles	C		1
Filière animation Adjoint d'animation	C		2

Les charges de personnel (chapitre 012) se chiffrent à 357 692.56 €. Elles représentent 42.43 % des dépenses réelles de fonctionnement.

La moyenne nationale constatée dans la strate est de 44.00 % (données 2015).

Accusé de réception en préfecture
001-210103743-20200224-DEL240220-15-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019
des
BUDGETS ANNEXES

↳ **Budget Annexe Local commercial Salon de Coiffure**

Section de fonctionnement

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
011 - Charges à caractère général	922.67 €	70 – Produits de service	0.00 €
65 - Autres charges gestion courante	4 502.34 €	75 – Autres produits gestion courante	5 221.56 €
66 - Charges financières	0.00 €	002 – Excédent antérieur reporté	0.00 €
67 - Autres charges exceptionnelles	0.00 €		
022 - Dépenses imprévues	0.00 €		
Total dépenses réelles	5 425.01 €	Total recettes réelles	5 221.56 €
Total dépenses d'ordre	0.00 €	Total recettes d'ordre	0.00 €
Total dépenses de fonctionnement	5 425.01 €	Total recettes de fonctionnement	5 221.56 €

Excédent d'exécution reporté de 2018 : 3 375.02 €

Le résultat de clôture 2019 de ce budget annexe s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 5 425.01 € - Recettes : 5 221.56 € → - 203.45 €

soit excédent de la section de fonctionnement : 3 375.02 € + (-) 203.45 € = 3 171.57 €

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élevant à 5 425.01 € correspondent :

- au reversement partiel de l'excédent au Budget Principal de la commune pour 4 500.00 €
- au règlement de la taxe foncière 2019 pour un montant de 101.00 €
- au diagnostic amiante en vue de la vente du fonds de commerce pour un montant de 140.00 €
- aux travaux de remplacement d'éclairage (LED) pour un montant de 665.00 €
- à une régularisation de centimes de TVA pour un montant de 2.34€

Les recettes de la section de fonctionnement d'un montant de 5 221.56 € correspondent

- aux loyers du bail commercial perçus en 2019 (révision du bail au 01.12.2018 avec régularisation en janvier 2019).

Accusé de réception en préfecture
001-210103743-20200224-DEL240220-15-
DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

Budget Annexe Local commercial Epicerie

Section de fonctionnement

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
011 - Charges à caractère général	345.00 €	70 - Produits de service	0.00 €
65 - Autres charges gestion courante	3.22 €	75 - Autres produits gestion courante	4 070.38 €
66 - Charges financières	0.00 €	002 - Excédent antérieur reporté	0.00 €
67 - Autres charges exceptionnelles	0.00 €		
022 - Dépenses imprévues	0.00 €		
Total dépenses réelles	348.22 €	Total recettes réelles	4 070.38 €
Total dépenses d'ordre	5 433.00 €	Total recettes d'ordre	3 314.00 €
Total dépenses de fonctionnement	5 781.22 €	Total recettes de fonctionnement	7 384.38 €

Excédent d'exécution reporté 2018 : 2 841.73 €

Section d'investissement

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
16 - Remboursement d'emprunts	0.00 €	10 - Dotation fonds divers	0.00 €
21 - Immobilisations corporelles	0.00 €	001 - Solde d'exécution reporté	0.00 €
020 - Dépenses imprévues	0.00 €		
Total dépenses réelles	0.00 €	Total recettes réelles	0.00 €
Total dépenses d'ordre	3 314.00 €	Total recettes d'ordre	5 433.00 €
Total dépenses d'investissement	3 314.00 €	Total recettes d'investissement	5 433.00 €

Excédent d'exécution reporté 2018 : 4 430.91 €

Le résultat de clôture 2019 de ce budget annexe s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement :
Dépenses : 5 781.22 € - Recettes : 7 384.38 € → 1 603.16 €
soit excédent de la section de fonctionnement : 2 841.73 € + 1 603.16 € = 4 444.89 €
- Section d'investissement :
Dépenses : 3 314.00 € - Recettes : 5 433.00 € → 2 119.00 €
soit excédent de la section d'investissement : 4 430.91 € + 2 119.00 € = 6 549.91 €

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élevant à 5 781.22 € correspondent :

- au règlement de la taxe foncière 2019 pour un montant de 345.00 €
- à une régularisation de centimes de TVA pour un montant de 3.22 €

Ces dépenses réelles de fonctionnement sont complétées d'opérations d'ordre (amortissement des travaux) pour un montant de 5 433.00 €.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élevant à 7 384.38 € correspondent

- aux loyers du bail commercial perçu en 2019 pour 4 070.38 € (avec révision du loyer au 1^{er} août 2019)

Ces recettes réelles de fonctionnement sont complétées d'opérations d'ordre (amortissement des subventions perçues) pour un montant de 3 314.00 €.

Les dépenses de la section d'investissement s'élevant à 3 314.00 € correspondent :

- aux opérations d'ordre (amortissement des subventions perçues) pour un montant de 3 314.00 €.

Les recettes de la section d'investissement s'élevant à 5 433.00 € correspondent :

- aux opérations d'ordre (amortissement des travaux) pour un montant de 5 433.00 €.

Accusé de réception en préfecture
001-210103743-20200224-DEL240220-15-
DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

Budget Annexe Local commercial Café Restaurant

Section de fonctionnement

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
011 - Charges à caractère général	2 710.23 €	70 - Produits de service	0.00 €
65 - Autres charges gestion courante	0.37 €	75 - Autres produits gestion courante	15 090.36 €
66 - Charges financières	3 154.04 €	002 - Excédent antérieur reporté	0.00 €
67 - Autres charges exceptionnelles	0.00 €		
022 - Dépenses imprévues	0.00 €		
Total dépenses réelles	5 864.64 €	Total recettes réelles	15 090.36 €
Total dépenses d'ordre	13 092.00 €	Total recettes d'ordre	4 455.00 €
Total dépenses de fonctionnement	18 956.64 €	Total recettes de fonctionnement	19 545.36 €

Excédent d'exécution reporté 2018 : 1 861.82 €

Section d'investissement

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
16 - Remboursement d'emprunts	8 975.00 €	10 - Dotation fonds divers	0.00 €
21 - Immobilisations corporelles	0.00 €	001 - Solde d'exécution reporté	0.00 €
020 - Dépenses imprévues	0.00 €		
Total dépenses réelles	8 975.00 €	Total recettes réelles	0.00 €
Total dépenses d'ordre	4 455.00 €	Total recettes d'ordre	13 092.00 €
Total dépenses d'investissement	13 430.00 €	Total recettes d'investissement	13 092.00 €

Excédent d'exécution reporté 2018 : 5 756.22 €

Le résultat de clôture 2019 de ce budget annexe s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement :
Dépenses : 18 956.64 € - Recettes : 19 545.36 € → 588.72 €
soit excédent de la section de fonctionnement : 1 861.82 € + 588.72 € = 2 450.54 €
- Section d'investissement :
Dépenses : 13 430.00 € - Recettes : 13 092.00 € → - 338.00 €
soit excédent de la section d'investissement : 5 756.22 € + (-)338.00 € = 5 418.22 €

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élevant à 18 956.64 € correspondent :

- au règlement de la taxe foncière 2019 pour un montant de 539.00 €
- au remboursement au Budget Principal de la commune des frais de chauffage de l'année 2019 pour un montant de 2 171.23 €
- à une régularisation de centimes de TVA pour un montant de 0.37 €
- au règlement des intérêts de l'emprunt pour un montant de 3 154.04 €.

Ces dépenses réelles de fonctionnement sont complétées d'opérations d'ordre (amortissement des travaux) pour un montant de 13 092.00 €.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élevant à 19 545.36 € correspondent :

- aux loyers du bail commercial perçu en 2019 pour un montant de 13 281.00 €.
- au remboursement par le titulaire du bail du chauffage collectif pour un montant de 1 809.36 €

Ces recettes réelles de fonctionnement sont complétées d'opérations d'ordre (amortissement des subventions perçues) pour un montant de 4 455.00 €.

Les dépenses de la section d'investissement s'élevant à 13 430.00 € correspondent :

- au règlement du capital de l'emprunt pour un montant de 8 975.00 €.

Ces dépenses réelles d'investissement sont complétées d'opérations d'ordre (amortissement des subventions perçues) pour un montant de 4 455.00 €.

Les recettes de la section d'investissement s'élevant à 13 092 € correspondent :

- aux opérations d'ordre (amortissement des travaux) pour un montant de 13 092.00 €.

L'encours de la dette total est de 73 809.71 € (capital + intérêts) au 31 décembre 2019, soit 40.29 € par habitant.

Fait à Saint Martin du Mont, 24 février 2020

Le Maire
Laurent PAUCOD



Accusé de réception en préfecture
001-210103743-20200224-DEL240220-15-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020